



# UNE PRÉSIDENTE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPÉENNE ÉCOLOGISTE

## FAIRE DE LA PFUE UNE OPPORTUNITÉ POUR L'EUROPE ET L'ÉCOLOGIE

La France assure la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne pendant six mois à partir du 1er janvier 2022.

Le travail de cette présidence court en fait sur 18 mois, puisque le lien est permanent avec les présidences précédente et suivante. Son rôle sera de présider les réunions du Conseil, dans chaque domaine, et de faciliter des compromis entre les États membres en vue de faire aboutir les lois européennes.

La Présidence française de l'Union européenne (PFUE) est aussi une opportunité pour la France de faire avancer ses priorités politiques. C'est pourquoi nous regrettons le choix fait par Emmanuel Macron d'affaiblir la PFUE en ne demandant pas son report en dehors de la période de l'élection présidentielle. La PFUE sera, de fait, amoindrie et coupée en deux par la période dite « *de réserve* » dès mi-mars 2022, alors que l'Union européenne doit avancer sur des sujets cruciaux pour le climat. De plus, il est possible qu'un autre président termine la PFUE après l'élection présidentielle.

Ce document résume nos positions sur les sujets importants qui seront mis à l'agenda pendant la présidence française. Il présente les priorités d'une PFUE qui se déroulerait sous la responsabilité d'un gouvernement écologiste, mais aussi ce que les écologistes attendent de la France.



**« La PFUE est l'occasion pour la France de faire valoir ses valeurs et ses priorités. En tant qu'État membre fondateur, nous avons l'obligation de remettre l'Union européenne sur les rails de l'État de droit afin de défendre et protéger les droits fondamentaux de toutes et tous. Surtout, au regard des crises écologique et sociale, la France devra relever les ambitions européennes et trouver des leviers**

**permettant de mettre fin aux blocages qui la paralysent. L'Union européenne doit entrer dans une nouvelle ère politique avec le Pacte vert et nous serons vigilant·e·s pour que les Français·es comme les Européen·ne·s tirent le meilleur parti de cette trop courte Présidence. »**



**David Cormand et Michèle Rivasi,  
coprésident·e·s de la délégation Europe écologie au Parlement européen**



[europeecologie.eu](https://europeecologie.eu)  
[@euroecolos](https://twitter.com/euroecolos)  
[@europeecologie](https://www.instagram.com/europeecologie)

# LA FRANCE DOIT RELEVER LE DÉFI CLIMATIQUE

## Paquet Fit for 55

C'est au premier semestre 2022 que le Conseil devra adopter sa position sur les textes du paquet législatif « Fit for 55 », crucial pour que l'Union européenne ait une chance de tenir ses engagements climatiques. Nous invitons instamment la PFUE à améliorer le paquet « Fit for 55 » et faire aboutir les mesures suivantes.

1. **Assurer une accélération massive du renforcement des capacités des énergies renouvelables en Europe** : nous demandons d'atteindre au moins 50 % d'ici à 2030 et 100 % d'ici à 2040. Un effort particulier est nécessaire dans les secteurs tels que le chauffage et le refroidissement, les transports et les industries. **L'Union européenne doit compléter la « vague de rénovation » de 35 millions de bâtiments d'ici à 2030 par une « vague solaire » en encourageant le déploiement de millions d'installations.** En outre, les critères de durabilité de la bioénergie doivent être renforcés afin d'interdire la combustion d'arbres entiers et de troncs d'arbres.
2. **Mettre fin à l'ère des combustibles fossiles** : les règles relatives aux aides d'État doivent prévoir une interdiction claire de soutenir les combustibles fossiles au moyen de l'argent des contribuables. **Nous voulons mettre un terme aux subventions en faveur des combustibles fossiles d'ici à 2025 et à toutes les autres subventions préjudiciables à l'environnement d'ici à 2027.**
3. **Faire du principe de primauté de l'efficacité énergétique une réalité** : pour parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2040, **l'efficacité énergétique doit permettre de réaliser au moins 45 % d'économies d'énergie d'ici à 2030 et non entre 36 % et 39 %, comme le propose la Commission.** Nous avons besoin d'objectifs nationaux contraignants et d'un objectif collectif plus ambitieux à l'horizon 2030.
4. **Sortir définitivement des voitures thermiques dès 2030** : l'Union européenne doit présenter sa proposition visant à réduire à zéro les normes d'émission de CO<sub>2</sub> pour les voitures et les camionnettes afin de mettre un terme à l'homologation de nouveaux moteurs thermiques d'ici à 2030 au plus tard. **La position de la France sur le report de la fin des moteurs thermiques après 2035 n'est pas acceptable**, tout comme le fait de faire entrer certains véhicules hybrides dans la catégorie zéro émission.
5. **Mettre en place un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières** qui couvre les émissions indirectes, notamment le mix énergétique. Le mécanisme doit comprendre des exemptions pour les pays les moins avancés. **Les ressources collectées doivent abonder les efforts budgétaires pour la transition écologique et l'adaptation au dérèglement climatique, ainsi que la contribution européenne dans le cadre de la solidarité internationale.**
6. **Réformer le système d'échanges de quotas d'émission (SEQUE/ETS)**
  - a. **Supprimer les certificats CO<sub>2</sub> inutiles dans le système d'échange de quotas d'émission** : chaque année, il y a toujours plus de certificats de CO<sub>2</sub> émis sur le marché que de demandes par les gros pollueurs. Le plafond du SEQUE doit être adapté pour tenir compte des réalités et non pour alimenter un marché excédentaire.
  - b. **Supprimer rapidement les quotas gratuits dans le système d'échange de quotas d'émission** : l'allocation gratuite de certificats CO<sub>2</sub> n'est pas compatible avec nos objectifs climatiques. Une fin des quotas gratuits en 2030 est inacceptable car elle n'est pas une avancée. **Une fois la taxe carbone aux frontières mise en place, il n'y a aucune raison de continuer à octroyer des quotas gratuits à l'industrie européenne.**

- 7. Une taxation plus précoce des secteurs de l'aviation et du transport maritime afin de garantir des conditions de concurrence équitables :** l'introduction d'une taxe minimale européenne sur le kérosène et les carburants maritimes devrait s'appliquer à partir de 2023. Les vols et les voyages maritimes intra et extracommunautaires devraient être entièrement soumis au SEQE à partir de 2023.
- 8. Une taxation de l'énergie :** nous soutenons une taxation de l'énergie sur la base du contenu énergétique des produits et de leurs performances environnementales. L'électricité devrait toujours figurer parmi les vecteurs énergétiques les moins taxés, notamment dans le secteur des transports.
- 9. Développer une infrastructure pour carburants alternatifs :** nous souhaitons que le nouveau règlement sur les infrastructures pour carburants alternatifs contribue réellement à la décarbonation du secteur des transports. **Le texte devra se concentrer sur les carburants alternatifs (électricité et hydrogène verts, ammoniac), plutôt que sur le gaz. Nous voulons également donner la priorité au rail dans la proposition.**

### Déforestation importée

C'est une priorité des écologistes : instaurer un devoir de vigilance aux entreprises mettant sur le marché européen des produits ayant pu contribuer à dégrader la forêt. Pour les écologistes, le projet proposé par la Commission souffre encore de nombreuses lacunes et ce sujet doit être traité par les ministres de l'Environnement.



## Acte délégué de la taxonomie et nucléaire

**La France devrait écouter ses partenaires européens et renoncer à faire inclure le nucléaire et le gaz dans les investissements utiles à la transition.**

Le gouvernement autrichien a demandé un avis juridique qui conclut que le nucléaire ne peut être inclus dans la taxonomie. L'énergie nucléaire ne peut être considérée comme satisfaisant au principe « ne pas nuire significativement » à l'environnement lorsqu'elle est examinée à la lumière du principe de précaution.

## Pesticides

Nous travaillons à une révision de la directive sur l'utilisation durable des pesticides, pour réduire de 50% l'usage et les risques des pesticides d'ici à 2030 et inscrire de façon légalement contraignante les objectifs de la stratégie de la « Ferme à la fourchette ».

Emmanuel Macron avait renoncé, en 2019, à sa promesse d'interdiction du glyphosate, s'en remettant à une décision ultérieure au niveau européen. L'heure de cette décision européenne est arrivée. **La reconduction de l'autorisation de mise sur le marché européen du glyphosate intervient le 31 décembre 2022 : nous serons mobilisé·e·s pour que le Président français respecte ses engagements.**

## Mesures miroirs agricoles

La transition agroécologique nécessite la mise en place de certaines conditions économiques et matérielles pour être juste pour les paysan·ne·s. Les mesures miroirs doivent avoir un caractère systématique et global. Il faut que ce sujet soit porté au niveau multilatéral et permette de bousculer l'inertie actuelle des discussions au niveau de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

## Organismes génétiquement modifiés (OGM)

**Nous sommes fermement opposé·e·s à la modification de la législation européenne sur les OGM.** Or, le gouvernement français reprend l'argumentaire des grandes entreprises de la chimie et des semences en demandant une révision de la législation européenne d'homologation des OGM. L'utilisation de plantes transgéniques est en contradiction avec les objectifs que l'Union européenne s'est fixée dans la stratégie de la « Ferme à la fourchette » et dans la stratégie Biodiversité.

Nous sommes également pour une application plus stricte de la part de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) de la réglementation sur les OGM, afin d'interdire les importations de plantes transgéniques en Europe. **Nous demandons la mise en place d'un moratoire international sur le forçage génétique et nous nous mobiliserons au niveau international pour faire reconnaître le principe de précaution.**



## Pêche et Océans

Durant la PFUE, dans le cadre du plan d'action pour la conservation des ressources halieutiques et la protection de la biodiversité marine, nous travaillerons à la mise en œuvre des objectifs de la stratégie Biodiversité de l'Union européenne à l'horizon 2030. **Il faut distribuer les quotas de pêche en fonction de critères sociaux, économiques et environnementaux, en mettant pleinement en œuvre l'article 17 de la politique commune de pêche.**

La révision du règlement de contrôle des pêches avancera sous la PFUE. **Nous sommes opposé·e·s à l'introduction d'une plus grande « marge de tolérance » qui légalise les sous-déclarations et la surpêche.** La France fait d'ailleurs l'objet de deux procédures d'infractions pour non-respect de ce règlement.



## UNE EUROPE SOCIALE POUR UNE TRANSITION JUSTE

Il est impératif de ne pas faire porter le poids des bouleversements économiques et énergétiques sur les plus vulnérables. C'est pourquoi **nous dénonçons le financement du Fonds social pour le climat par l'extension du système d'échange de quotas d'émission aux bâtiments et au transport routier, qui fera porter sur les ménages le poids de la fiscalité environnementale.**

Pour combattre la précarité au travail et assurer la dignité des travailleuses et des travailleurs des plateformes, **nous soutenons une présomption de salariat sans condition additionnelle** et serons vigilant·e·s à ce que le résultat des négociations européennes aboutisse à une directive forte sur cette présomption.

Pour combattre un écart salarial femme-homme de plus de 14 % en Europe, nous veillerons également à ce que **le seuil d'application de la directive sur la transparence salariale soit abaissé de 250 à 10 employé·e·s par entreprise.**

Pour combattre l'insécurité des conditions de travail des soignant·e·s, nous plaillons pour que **la directive européenne sur les produits toxiques pour les travailleuses et les travailleurs limite l'exposition des soignant·e·s aux médicaments dangereux.**

Enfin, nous continuerons durant la PFUE à défendre **notre vision d'un salaire minimum européen adéquat, juste et décent.** Cette directive doit garantir une convergence sociale vers le haut.

# UNE EUROPE OÙ PRIMENT LA DÉMOCRATIE, L'ÉTAT DE DROIT ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES

## État de droit

La France et la présidence du Conseil doivent être au rendez-vous face aux attaques répétées à l'encontre de l'État de droit et des droits fondamentaux au sein de l'Union européenne. Nous appelons la PFUE à prendre des actions fortes face à la dégradation alarmante de l'État de droit, notamment en Pologne ou en Hongrie. **Les procédures Article 7(1) en cours doivent être poursuivies via l'adoption de recommandations.**

La PFUE doit également soutenir la Commission européenne afin que le **Règlement sur la conditionnalité liée à l'État de droit soit activé et appliqué le plus vite possible.**

En parallèle, nous appelons la PFUE à initier des négociations interinstitutionnelles avec le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen pour que soit créé **un mécanisme de l'Union pour la démocratie, l'État de droit et les droits fondamentaux.** La Conférence sur l'avenir de l'Europe, qui se clôturera en 2022, doit conduire à des changements institutionnels majeurs à la hauteur de la crise démocratique et des blocages institutionnels.



## Pour un pacte de l'asile et des migrations solidaire et respectueux des droits humains

Le Pacte migration proposé par la Commission en septembre 2020 n'est pas acceptable. Il ne remédie pas aux échecs du système de Dublin et risque de créer davantage de camps surpeuplés aux frontières extérieures de l'Union européenne.

**Nous déplorons l'absence de nouvelles propositions sur l'immigration légale et d'intégration de la dimension de genre.** La Commission a affirmé que l'assistance aux personnes en détresse en mer n'est ni un crime ni contraire au droit communautaire. Nous appelons les États membres à se conformer pleinement au droit communautaire. **La Commission doit lancer des procédures d'infraction contre les États membres qui ne respectent pas leurs obligations.**

## Un mécanisme de solidarité prévisible et de long terme

Nous réclamons un mécanisme de solidarité prévisible et de long terme, basé sur la relocalisation et permettant aux **États membres de contribuer financièrement à l'accueil et à l'intégration des personnes.**

Il est nécessaire de **mettre en place des voies sûres et légales d'accès à l'Europe, d'appliquer les programmes de réinstallation** et de **mettre en œuvre des voies complémentaires.**

Il faut non seulement **abroger le règlement de Dublin**, mais aussi apporter des solutions aux personnes migrantes déjà présentes sur le territoire : ouverture ou réouverture de l'accès à la procédure d'asile, régularisation du séjour.

La réouverture des voies d'une immigration de travail, particulièrement en France, est nécessaire.

## Les accords du Touquet : la nécessité d'une négociation à 27

Par les accords du Touquet (2003) et le protocole additionnel de Sangatte (2000), le Royaume-Uni s'est débarrassé de la demande d'asile en localisant sa frontière en France.

Cette situation équivaut à un refoulement au sens de la convention de Genève. **La réponse ne peut pas être sécuritaire.**

Sous la PFUE, un accord doit être négocié entre le Royaume-Uni et les 27 pour **ouvrir des voies légales de migrations** et **permettre l'introduction d'une demande d'asile au Royaume-Uni.**

## Schengen : consacrer la libre circulation

La PFUE compte porter une réforme en profondeur de l'espace Schengen. **Nous rappelons notre attachement au principe de la libre circulation** octroyé par Schengen et les États membres qui s'en affranchissent doivent être sanctionnés.

# UNE ÉCONOMIE AU SERVICE DU CLIMAT

## Réformer en profondeur le Pacte de stabilité et de croissance

Une avancée concrète dans la réforme des règles budgétaires de l'Union européenne doit être une priorité de la PFUE. Certes, des propositions de mesures transitoires doivent être faites dans le sens d'un maintien de la clause générale de sauvegarde, mais **la PFUE doit engager, sans attendre, une discussion pour réformer le Pacte de stabilité et de croissance. Les investissements verts et sociaux doivent être sortis des calculs des déficits publics.** La soutenabilité de la dette publique devra être évaluée au regard de la trajectoire climatique. La convergence budgétaire ne devra plus avoir pour objectif unique la réduction de la dette publique, mais intégrer la transition avec des indicateurs lisibles et concrets.

## Mettre en œuvre l'Accord fiscal global et rehausser l'ambition au niveau européen

La mise en œuvre au sein de l'Union européenne de l'Accord fiscal global, dont l'objectif est de taxer à 15 % les bénéficiaires à l'étranger des multinationales, doit être une priorité, malgré ses faiblesses. Il est, selon nous, **nécessaire de rehausser l'ambition de cet accord au niveau européen.** L'Union européenne a le pouvoir, premièrement, de ne pas appliquer les exemptions pour le calcul du taux minimum effectif ; deuxièmement, d'abaisser le seuil d'application de 750 à 20 millions d'euros pour toucher davantage d'entreprises ; et, troisièmement, d'augmenter le taux fixé internationalement à 21% dans l'Union européenne.

## Renforcer la surveillance des banques au sein de l'Union européenne

La Commission européenne a publié sa proposition de réforme de la réglementation bancaire, conformément aux accords « Bâle III ». Son niveau d'ambition reste très insuffisant pour s'assurer que le secteur bancaire participe pleinement à la transition écologique. Au lieu de défendre les intérêts à court-terme de ses banques, en promouvant une application galvaudée de l'accord de Bâle, la France devrait porter une réforme plus ambitieuse, notamment dans l'inclusion des facteurs économiques, sociaux et de gouvernance.

## Vers un marché durable au service des consommatrices et des consommateurs

Alors que la Commission va publier ses propositions (*Donner aux consommateurs les moyens d'agir dans le cadre de la transition écologique ; initiative sur la politique des produits durables*), nous défendons la nécessité de mesures clefs pour rendre les produits et les services durables par nature en Europe. Un affichage obligatoire de la durabilité des produits, l'interdiction de l'obsolescence prématurée, un véritable droit à la réparation, la généralisation de la seconde main, des critères de durabilité obligatoire dans les marchés publics, des critères d'écoconception des produits et des objectifs contraignants de récupération et de recyclage des déchets sont des conditions essentielles au succès de ces textes.

## Assurer une gouvernance et une responsabilité environnementale et climatique des entreprises

La Commission européenne s'est engagée, dans le cadre du Pacte vert, à revoir les règles relatives à la publication par les entreprises d'informations en matière de durabilité, mais aussi à poser les bases d'un devoir de vigilance européen. **Nous demandons des règles qui vont plus loin que les législations nationales**, notamment des mécanismes de contrôle et vérification, et leur application à toutes les entreprises, et leurs filiales, basées dans l'Union européenne ou y exerçant leurs activités. **Nous exigeons une réforme de la gouvernance sociale et environnementale des entreprises**, afin qu'une obligation de réduction des émissions de gaz à effet de serre à la source soit opérée et qu'une responsabilité écologique civile et pénale leur soit applicable.





## UN BUDGET EUROPÉEN DE TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

Nous ne voulons pas d'un plan d'austérité pour l'Europe. **Nous souhaitons un budget européen de transformation écologique et sociale.** Nous proposons de relever le budget de l'Union européenne à 5 % de son PIB et d'en consacrer au moins 50 % au climat. **Ce budget sera financé par de nouvelles ressources propres** (pour lesquelles la nouvelle Décision est attendue le 22 décembre). La France doit peser particulièrement pour l'inclusion des ressources propres prévues par le plan de relance, en particulier pour une taxe sur les transactions financières ambitieuse et mise en œuvre au plus tôt.

**Nous appelons la PFUE à faire appliquer les conditionnalités liées aux décaissements du fonds de relance** : respect de l'État de droit, respect du principe « ne pas nuire significativement » dans le domaine environnemental, inclusion de la dimension de genre dans tous les plans nationaux.



## UN SECTEUR NUMÉRIQUE DURABLE, RÉSILIENT ET SOUVERAIN

Le sommet sur la souveraineté numérique prévu par la France en février prochain est l'occasion de catalyser l'innovation européenne vers un numérique durable sobre en ressources critiques. **Nous promovons un numérique durable, résilient et souverain.** À cette fin, nous soutenons des mesures permettant de développer un numérique « informé », telle la systématisation du partage des données environnementales du numérique par les acteurs publics et privés et la systématisation d'études d'impact environnemental du numérique selon une méthode européenne harmonisée (loi sur les données, proposition de directive sur les rapports de durabilité des entreprises).

Nous sommes également vigilant·e·s à l'éco-conception des technologies numériques, au droit à la réparation, à la transition vers une économie circulaire et à la lutte contre l'obsolescence prématurée.

Nous défendons l'élaboration d'une stratégie pour une infrastructure numérique résiliente et sobre, basée sur des études d'impact préalable et des études coûts-bénéfices pour le déploiement de nouveau type de réseaux comme la 5G ou la 6G et une stratégie sur les datacenters.

À travers la loi sur les services numériques (DSA), **nous voulons un secteur numérique au service de la démocratie et luttons contre le capitalisme de surveillance.** Nous sommes favorables à une interdiction du profilage en ligne, de la publicité ciblée, de la reconnaissance faciale ainsi qu'à la lutte contre la désinformation et la haine en ligne.

La loi sur le marché numérique (DMA) est l'occasion unique de **s'assurer que le marché européen du numérique n'est pas monopolisé par quelques grandes plateformes**, y compris européennes.

## L'EUROPE COMME FORCE DIPLOMATIQUE

### Cohérence des politiques pour le développement

**Augmenter la finance climat et mettre l'accent sur l'adaptation dans les pays en développement.** Ursula von der Leyen a annoncé, en septembre, que 4 milliards d'euros annuels supplémentaires seraient débloqués. Ces financements doivent être nouveaux, additionnels, dans le cadre des 100 milliards promis par les pays développés, et se faire majoritairement sous la forme de subventions. Nous souhaitons également que 50 % du financement climat soit alloué au financement des mesures d'adaptation.

**Changer notre relation avec l'Afrique.** Le sommet Union européenne - Union africaine prévu début 2022 sera un moment clef de la PFUE. **Nous appelons l'Union européenne à jouer un rôle moteur dans l'annulation des dettes souveraines illégitimes des pays en développement (PED), afin qu'ils puissent faire face aux conséquences de la crise de la COVID-19. Nous demandons également la levée des brevets sur les vaccins contre la COVID-19 afin que tout le monde, quel que soit son pays de résidence, puisse avoir accès au vaccin : c'est la condition sine qua non pour stopper l'émergence de variants et espérer sortir de cette pandémie.**

**Économie bleue.** De nouveaux accords de pêche devraient être conclus sous présidence française (dont l'Accord UE-Madagascar). **La PFUE doit mener un travail pour aligner les accords de pêche de l'Union européenne avec ses politiques de développement.**

### Sécurité et défense

La Présidence française tiendra un sommet sur l'Europe de la défense en février 2022, tandis que le processus de réflexion européen de « Boussole stratégique » aboutira en mars 2022. **Nous défendons une Europe de la sécurité internationale et de la défense plus intégrée, solidaire et émancipée des États-Unis, qui protège mieux les Européen·ne·s et les populations en zone de crises des menaces actuelles.**

Pour préserver d'autres postes de dépenses publiques, comme la transition écologique, et parce que nous considérons que 200 milliards d'euros par an pour tous les États membres de l'UE sont amplement suffisants pour la défense, nous rejetons la règle des 2 % du PIB de l'OTAN. Optimisons les dépenses en intégrant plus fortement les industries et la commande de défense européenne grâce à l'interopérabilité des armements.

Il est impératif de verdir le secteur militaire, l'un des plus gros émetteurs de gaz à effets de serre et le plus opaque. **La déclaration des émissions des forces armées et des industries de défense à l'ONU doit être obligatoire et l'adoption d'objectifs de réduction conformes aux objectifs de décarbonation de l'Union européenne également.** 30 % du Fonds européen de la défense doit servir ces objectifs. Nous nous opposons à toute européanisation de l'arme nucléaire française, qu'elle soit financière ou opérationnelle, contrairement au gouvernement français. Tel que nous le proposons dans notre projet de règlement, **nous devons faire respecter les critères européens en matière de ventes d'armes en accroissant les compétences de contrôle de la Commission pour éviter les violations comme celle de la France.**

## UNE PRÉSIDENTE EXEMPLAIRE ? VRAIMENT ?

Alors que nous apprenions, en février 2020, que le gouvernement souhaitait que toutes les directives soient transposées le 1er janvier 2022, force est de constater qu'il reste **bien des lacunes dans la volonté de se conformer au droit européen** que la France a pourtant bien validé par ses votes au Conseil. Pourtant, en matière d'écologie notamment, c'est bien le respect de la législation européenne qui protège la santé des citoyennes et des citoyens et l'environnement.

En matière de **pollution de l'air**, il reste tant à faire, quand une étude coordonnée par l'université Harvard estime désormais que cette pollution provoque 100 000 décès prématurés chaque année en France. Ainsi, en septembre 2021 la France recevait une lettre de **mise en demeure de la Commission européenne** lui demandant instamment d'intégrer dans sa législation nationale la directive relative à la limitation des émissions de certains polluants (dioxyde de soufre, oxydes d'azote et poussière) dans l'atmosphère en provenance des installations de combustion moyennes. Rappelons qu'**un arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne** de fin 2019 avait déjà condamné la France pour des taux de concentration de dioxyde d'azote dans l'air supérieurs aux seuils autorisés depuis 2010.

### INACTION COUPABLE

Or, le dioxyde d'azote n'est pas seulement émis par ces installations. Un exemple récent confirme l'incurie du gouvernement, pire, son clientélisme à l'approche des élections. Une directive de 2014 demande la mise en place d'un contrôle technique pour les véhicules motorisés à deux et trois roues d'une cylindrée supérieure à 125 cm<sup>3</sup>, dès janvier 2022, pour lutter contre la pollution et les accidents. Le 11 août 2021, le décret l'instaurant en France était publié. Moins de 24h après, Emmanuel Macron le suspendait. Une décision que seuls la Fédération française des motards en colère et le Rassemblement national ont saluée.

Ce renoncement va à l'encontre de la sécurité des utilisateurs de deux-roues motorisés puisque le niveau d'accidentologie est bien plus élevé en France que dans les pays qui ont imposé un contrôle technique.

La collectivité en paie le coût en termes de pollution de l'air et sonore. Ces véhicules polluent bien plus que des voitures en matière d'hydrocarbures ou d'oxydes d'azote et 80 % des cyclomoteurs ne respectent pas les normes de bruit.

### NATURE ET ENVIRONNEMENT : TOUJOURS PLUS D'INFRACTIONS

Le bilan n'est **pas plus reluisant en matière de protection de la biodiversité**. La France a été de **nombreuses fois condamnée, par la Commission européenne comme par la Cour de Justice de l'Union européenne, pour ne pas respecter la directive Oiseaux**. Il en va de même pour la directive Habitats : la France a été mise en demeure par la Commission afin qu'elle agisse, enfin, contre les prises accessoires non durables d'espèces par les navires de pêche. Et pendant ce temps, Emmanuel Macron fait régulièrement des appels du pied aux chasseurs...

Et que dire des nombreuses pétitions citoyennes adressées au Parlement européen au sujet des contraventions françaises au droit européen ? Des pétitions portant sur l'autorisation de la centrale de Larivot en Guyane, la position de la France sur les nouveaux OGM, le risque de pollution à la carrière de Mazaugues, l'imposition des bassines en Poitou-Charentes, etc. ont toutes été jugées recevables. Preuve que **les inquiétudes des citoyennes et des citoyens relatives au manque de respect par la France de la législation environnementale européenne sont fondées**.